

Formation TFP APS : Titre à Finalité Professionnelle Agent de Prévention et Sécurité

Arrêté du 5 janvier 2023 portant modification des dispositions relatives à la formation professionnelle des agents exerçant une activité privée de sécurité

Durée de la formation : 175 heures y compris SST + Habilitation Electrique H0B0 (7h) + Examen (7h)
Total : 189 heures

Public concerné

Personnes en reconversion professionnelle, demandeurs d'emplois, retraités souhaitant reprendre une activité professionnelle, salariés ou indépendants souhaitant faire ou reprendre une formation ou une remise à niveau, jeunes en insertion professionnelle.

Objectifs de la formation

A la fin de la formation, l'apprenant doit être capable :

- Intervenir pour la sécurisation et le gardiennage des personnes et des biens
- Assister les personnes en péril
- Savoir alerter les secours internes et externes

Pré requis : Avoir un casier judiciaire vierge (B3) et un niveau de français B1 pour les étrangers.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Formation accessible aux personnes en situation de handicap sous réserve du résultat du certificat médical permettant l'accès à cette formation et d'un entretien préalable afin de prévoir une organisation et un environnement adaptés. Un référent handicap est à votre écoute pour vous accompagner dans la démarche et au besoin vous orienter vers les partenaires spécialisés.

Méthodes/outils pédagogiques

Les méthodes pédagogiques : Découverte ou par action, démonstrative, ludique et applicative. Un accent est mis sur les exercices pratiques adaptés aux réalités du métier d'agent de prévention et de sécurité.

Matériels

- Ordinateur, vidéo projecteur, diaporamas, photos, vidéos
- Caméras de vidéosurveillance
- Emetteurs/Récepteurs
- PTI
- Pointeur de Ronde
- Main courante électronique
- Main courante papier
- Tapis
- Extincteurs
- Centrale télésurveillance
- Détecteurs de mouvement
- Alarme intrusion

Déroulement de la formation

La formation est basée sur l'apport des connaissances théoriques sur le métier de la sécurité privée. Elle complétée par les cas pratiques et les questions à choix unique (QCU).

Lieu et date : se référer au calendrier du centre de formation

Effectif Maximum : le nombre est fixé à 12 stagiaires maximum par session.

Validation de la formation et Diplôme

Le Stagiaire sera certifié selon le certificateur sollicité s'il obtient au moins 12/20 aux épreuves écrites ou au moins 12/20 dans chaque module, s'il est apte à l'épreuve pratique et s'il justifie d'une formation en matière de secourisme. Il est remis au stagiaire le Titre à Finalité Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité (TFP APS). Ce Titre est homologué par le Ministère de l'Intérieur et délivré par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP).

Programme de formation TFP APS

UV 1 : Module Secourisme (14 h)

- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail
- Être capable de secourir la (les) victime(s) de manière appropriée

UV 2 : Module environnement juridique (21h)

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires
- Application de l'article 73 du code de procédure pénale
- Connaître la législation relative
- Connaître les principes de la République française

UV 3 : Gestion des conflits (14h)

- Être capable d'analyser les comportements conflictuels
- Être capable de résoudre un conflit
- Être capable d'analyser les comportements conflictuels.
- Être capable de résoudre un conflit.
- Être capable de gérer une situation conflictuelle
- Être capable d'évaluer de la dangerosité d'un conflit, savoir gérer un conflit, savoir gérer les conséquences d'un conflit

UV 4 : Module stratégique (8h)

- Connaître les outils de transmission
- Savoir transmettre des consignes
- Réaliser une remontée d'informations
- Comprendre, transcrire et restituer des consignes écrites et /ou verbales

UV 5 : Module prévention des risques d'incendie (7h)

Initiation au risque incendie

- Appréhender le phénomène de l'incendie (causes, naissance, ...) et sa propagation
- Prise de conscience des risques et des effets de l'incendie sur l'homme
- Connaissance des mesures de prévention et particulièrement de celles concernant la sécurité des travaux par point chaud
- Acquisition des consignes spéciales et particulières
- Alarme (composition, fonctionnement d'un système de détection incendie)
- Consignes d'intervention, etc.

UV 6 : Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier (7h)

Application de l'art. 73 du code de procédure pénale

Application de l'art.73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS

- Savoir respecter les conditions d'appréhension de l'article 73 du CPP.
- Définition des missions de sécurité et de sûreté confiées aux agents de prévention et de sécurité dans le cadre des différentes filières de métiers repères
- Filière surveillance (agent de sécurité, chef de poste, agent de sécurité cynophile, agent de sécurité mobile, agent de sécurité filtrage, ...)
- Être capable d'appréhender une personne en respectant l'application des textes Réglementaires

UV 7 : Terrorisme (13h)

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
- Connaître les différents modes opératoires traditionnels :
- Connaître les niveaux de risque associés au terrorisme
- Connaître les différents matériels des terroristes
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
- Savoir utiliser le retour d'expériences
- Se protéger soi-même
- Protéger les autres
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- Faciliter l'intervention des forces de l'ordre
- Sécuriser une zone
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
- Notions de secourisme « Tactique »
- Alerter les secours

UV 8 : Module professionnel (45h)

- Appliquer les techniques d'information et de communication
- Savoir transmettre les consignes et les informations
- Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS
- Savoir contrôler les accès
- Prendre en compte un poste de contrôle de sécurité
- Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes

UV 9 : Palpation de sécurité et inspection visuelle des bagages (7h)

- **Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages**

- Savoir définir les circonstances particulières pour les palpations de sécurité et l'inspection visuelles
- Maîtriser le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages lors de manifestations
- Connaître les modalités d'agrément de des personnels du secteur privé susceptibles d'effectuer des palpations de sécurité ou l'inspection visuelle
- Appliquer ses consignes lors de son positionnement dans un point d'inspection filtrage
- Être capable de gérer les mineurs et les personnes en situation de handicap, etc.

UV 10 : Surveillance par les moyens électroniques de sécurité (7h)

- **Systèmes de télésurveillance et de vidéoprotection**
 - Maîtriser le corpus juridique de la télésurveillance
 - Connaître les éléments de la chaîne de Télésécurité
 - Différence en télésurveillance et Télésécurité
 - Maîtriser le cadre juridique de la vidéoprotection
 - Connaître le schéma d'installation d'un système de vidéoprotection

UV 11 : Gestion des risques (11h)

- Maîtriser la gestion des alarmes
- Protéger le travailleur isolé
- Sensibilisation au risque électrique
- Analyser des situations d'accidents d'origine électrique

UV 12 : Événementiel spécifique (7h)

- Maîtrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation
- Identifier les acteurs d'un événement
- Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements

UV 13 : Gestion des situations conflictuelles dégradées (7h)

- Connaître les différents types de stress et leur mode de fonctionnement du stress
- Connaître et atténuer les effets du stress
- Gérer d'une situation conflictuelle dégradée
- Processus réactionnel lors d'une gestion de conflit dégradé

UV 14 : Industriel spécifique (7h)

- Evaluer les risques professionnels
- Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Être capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux
- Les zones à atmosphère explosive (ATEX)